

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Ahuntsic

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Techniques de gestion de l'imprimerie (581.08)

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Ahuntsic s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Ahuntsic a évalué le programme *Techniques de gestion de l'imprimerie* (581.08) et il a transmis son rapport à la Commission en avril 2001. Ce rapport comporte deux parties portant respectivement sur l'évaluation du programme et sur l'évaluation de l'application de sa politique de gestion des programmes¹. Un comité de la Commission, présidé par un commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 octobre 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Ahuntsic selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

-
1. La PIEP du Collège Ahuntsic est comprise dans une politique qui l'englobe : la *Politique de gestion des programmes*.
 2. Le comité de visite était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la CEEC, de M^{me} Louise Balaux, coordonnatrice du développement pédagogique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, de M^{me} Michelle Serano, directrice des services à la vie étudiante à l'Université du Québec à Montréal et de M. Jean-Philippe Aubé, coordonnateur du Département de techniques de gestion de l'imprimerie au Cégep Beauce-Appalaches. Le comité était assisté de M. Jean Perron, agent de recherche à la CEEC, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège Ahuntsic, situé à Montréal, est un cégep créé en 1967. Il offre trente programmes conduisant à un diplôme d'enseignement collégial (DEC), dont 27 au secteur technique. En septembre 2000, il comptait quelque 6 600 élèves inscrits à l'enseignement ordinaire, dont près des deux tiers au secteur technique.

La version de la PIEP qui a été utilisée lors de l'évaluation de *Techniques de gestion de l'imprimerie* est celle d'août 1996 que la Commission a évaluée en novembre de la même année. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique comprenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Elle appréciait en particulier l'idée d'intégrer l'évaluation dans une politique globale de gestion des programmes d'études. Elle jugeait favorablement l'importance accordée à l'amélioration des programmes comme fin recherchée de l'évaluation, la clarté du partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes qui permet d'en suivre l'évolution, de même que l'à-propos du mécanisme d'évaluation et de révision de la politique.

Le programme *Techniques de gestion de l'imprimerie*, qui vise à former des techniciennes et techniciens aptes à occuper les fonctions de gestion reliées à la production des imprimés, est un programme technique qui comprend entre 90 2/3 et 91 1/3 unités. Bien qu'il soit implanté au Collège depuis l'automne 1990, c'est un programme expérimental; il est en cours de révision. La coordination du programme est assurée par deux responsables relevant des départements d'infographie et de techniques administratives.

Les cours de la formation spécifique sont donnés par 26 professeurs. Le programme accueille en moyenne, depuis dix ans, un peu plus de trente nouveaux élèves par année.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Le Collège, dans sa PIEP, détermine que les programmes sont évalués après la diplomation de deux ou trois cohortes suivant leur implantation. Au moment où le Collège a décidé d'évaluer *Techniques de gestion de l'imprimerie*, plus de cinq cohortes avaient complété leur cheminement scolaire. La commission des études a approuvé le choix du programme à évaluer.

Le système d'information sur les programmes d'études

À tous les deux ans, une fiche synthèse de programme est produite et remise au département maître d'œuvre de chaque programme. Cette fiche donne les caractéristiques générales du programme et fournit des données sur le cheminement scolaire des élèves, sur les ressources humaines, matérielles et didactiques dont dispose le programme. Elle propose également des pistes d'intervention prioritaires devant figurer au plan de travail du département maître d'œuvre ainsi que des perspectives de développement. L'ensemble de ces données peut fournir des indications permettant d'apprécier la situation et l'évolution du programme et faire ressortir les principaux éléments à interroger lors d'une évaluation.

Le système d'information est donc implanté et fournit les résultats attendus. Mais le Collège veut actualiser la technologie de son système d'information afin de permettre une gestion intégrée de son information, de faciliter l'accès à cette information et de la rendre disponible en mode interactif. La Commission encourage le Collège à donner suite à son intention.

Le déroulement du processus d'évaluation

La direction des études est responsable de l'application de la politique de gestion des programmes.

La conduite de l'évaluation du programme *Techniques de gestion de l'imprimerie* respecte le déroulement du processus défini dans la PIEP. L'équipe de base⁵, principal artisan de l'évaluation du programme, a réalisé le mandat que lui confie la politique puisqu'elle a établi le devis d'évaluation, analysé les données, dégagé les constats, formulé des recommandations et rédigé un projet de rapport. En conformité avec les dispositions de la politique, elle était formée de quatre représentants des deux départements maîtres d'œuvre, de l'adjointe à la direction des études et d'un conseiller pédagogique. Une équipe élargie, comme le stipule la politique, a approuvé le devis d'évaluation, validé les outils de collecte des données, les analyses, les conclusions, les recommandations de l'équipe de base ainsi que son projet de rapport. Sa composition respecte les règles de la politique à cet égard : elle comprend les membres de l'équipe de base, un représentant de chaque discipline contributive, le coordonnateur à l'enseignement technique, un élève du programme; comme le permet la politique, faisaient également partie de cette équipe élargie des membres de la direction des études, la directrice du service des communications, un aide pédagogique, un diplômé du programme et une représentante de la table de concertation de la formation générale, dont la présence n'est pas prévue par la politique. Les départements responsables des disciplines de la formation spécifique ont collaboré aux travaux en analysant les plans de cours et en menant, auprès des enseignants, l'enquête dont ils ont analysé les résultats. Le rapport d'évaluation a été diffusé auprès des départements qui interviennent dans le programme.

Par ailleurs, l'évaluation de l'application de la politique d'évaluation de programmes a constitué le mandat d'un comité de suivi de la *Politique de gestion des programmes*; ce comité, qui relève de la commission des études, a observé le déroulement des travaux d'évaluation de *Techniques de gestion de l'imprimerie* afin de vérifier la conformité de la démarche et l'efficacité des travaux; il a produit la deuxième partie du rapport d'évaluation qui traite de l'application de la politique.

* * *

5. Précisons que l'équipe de base est présente à toutes les phases du cycle de gestion du programme : élaboration, mise en œuvre et évaluation; lors de cette dernière phase, l'équipe de base constitue le comité d'évaluation.

La Commission juge que le Collège Ahuntsic, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de gestion de l'imprimerie*, s'est conformé aux dispositions de sa PIEP. Dans son rapport, il se propose d'apporter quelques modifications dont les plus importantes touchent la fiche synthèse de programme, qui pourrait constituer un élément déclencheur de l'évaluation d'un programme, la notion de plan de réalisation d'évaluation, qui serait remplacée par celle de devis d'évaluation et les rôles de l'équipe de base et de l'équipe élargie qui devraient être précisés en fonction de la pratique actuelle.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

L'équipe de base a préparé un devis d'évaluation qu'a approuvé l'équipe élargie et qu'a revu la direction des études. Le devis comporte l'historique et la description du programme; un énoncé de problématique a guidé le comité d'évaluation dans son choix des critères d'évaluation, dans la détermination des outils de collecte des données et des sources d'information à exploiter; il comprend également un plan de travail qui établit les responsabilités des intervenants selon un échéancier. Le *Guide opérationnel d'évaluation*, dont le Collège s'est doté en 1997, vient compléter le devis.

Globalement, le devis d'évaluation est adéquat, il couvre l'ensemble du programme; la contribution de la formation générale propre à l'atteinte des objectifs du programme a fait l'objet d'un examen particulier. Le Collège a mis l'accent sur les problèmes que connaît ce programme et qui sont reliés au faible recrutement d'élèves et à la difficulté, de ce fait, de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie. C'est peut-être ce qui explique que le Collège n'a pas retenu, lorsqu'il a traité le critère de l'efficacité, l'évaluation des instruments d'évaluation des apprentissages. La Commission considère qu'il aurait néanmoins dû se pencher sur cet aspect du programme; le rapport, d'ailleurs, fait état de questions soulevées par les élèves sur la facilité de certains cours. C'est pourquoi elle

suggère au Collège de s'assurer de bien couvrir l'ensemble des enjeux importants de ses évaluations.

La collecte des données perceptuelles

Pour procéder à la collecte des données perceptuelles, le Collège a élaboré quatre questionnaires destinés à tous les élèves inscrits au programme (un questionnaire pour les élèves de chacune des trois années du programme et un quatrième pour les finissants), un questionnaire destiné aux anciens élèves du programme, préparatoire à la tenue d'un groupe de discussions. L'opinion des enseignants du programme a été obtenue par questionnaire également. Malgré ses efforts, le Collège n'a pu réunir plus de cinq représentants d'employeurs dans un groupe de discussion.

Compte tenu du petit nombre d'élèves interrogés, le Collège ne pouvait valider auprès de quelques-uns d'entre eux les questionnaires qui leur étaient destinés; toutefois, ceux-ci ont été conçus à partir de banques de questions déjà validées et ont été examinés par l'équipe élargie. Il est difficile d'établir des correspondances entre le questionnaire préparé pour les enseignants et ceux des élèves afin d'obtenir le point de vue de groupes différents sur un même sujet. Si les questions posées aux quatre groupes d'élèves sont suffisamment claires et précises, celles qu'on a adressées aux professeurs sont plus vagues et entraînent des réponses plus subjectives. Le rapport comporte peu d'information sur les représentants du monde de l'industrie rencontrés et le résultat des discussions avec eux n'a pas fait l'objet d'une synthèse; toutefois, la rencontre avec les diplômés, actifs dans le secteur professionnel, a pu permettre de connaître le point de vue du monde du travail sur le programme et la formation offerte au Collège.

La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

Globalement, le Collège a recueilli les données pertinentes à l'évaluation de son programme. Le rapport comprend, toutefois, peu d'information sur les liens entre les cours et sur les exigences de chaque cours, alors que des groupes d'élèves signalent des faiblesses quant au contenu de quelques cours et notent une certaine redondance entre

quelques autres. Si les méthodes pédagogiques ont fait l'objet d'un inventaire et de questions posées aux élèves, il n'y a rien qui puisse démontrer leur adaptation aux objectifs des cours.

L'analyse

L'analyse des données est partiellement adéquate. Lorsqu'elle porte sur les attentes du marché du travail ou sur la contribution des cours, dont ceux de la formation générale propre, à l'atteinte des objectifs du programme, lorsqu'elle s'attache à l'examen des objectifs ministériels du programme, l'analyse est fouillée. Par contre, en ce qui concerne la pertinence de certains cours et les méthodes pédagogiques, le Collège n'approfondit pas l'examen de l'opinion de certains groupes d'élèves. Pour un nombre important de cours de formation spécifique, il fait état de taux de réussite élevés sans les mettre en lien avec les commentaires des élèves sur la facilité des cours ou la faiblesse de leur contenu. Contrairement à son habitude, le Collège n'a fait aucune analyse de l'évaluation des apprentissages et, notamment, n'a pas vérifié si elle permettait de mesurer, chez les élèves, l'atteinte des objectifs des cours. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège, dans ses évaluations, de toujours prendre en compte l'évaluation des apprentissages et, particulièrement, de voir à ce qu'elle permette de mesurer l'atteinte des objectifs des cours.

Bien que la Commission prenne en compte le contexte dans lequel l'évaluation s'est déroulée, qui était difficile en raison, particulièrement, de tensions entre les départements maîtres d'œuvre du programme et du calendrier serré des travaux, elle considère que l'analyse aurait pu être plus rigoureuse et plus explicite; néanmoins, la visite que la Commission a effectuée au Collège lui a permis de voir que les principaux problèmes ont été diagnostiqués.

Les conclusions et les actions envisagées

Les conclusions sont, en général, appropriées et les actions envisagées pertinentes, en particulier en ce qui concerne la gestion du programme au sujet de laquelle le rapport formule des recommandations-clés; mais, dans certains cas, ce sont les informations obtenues lors de la visite de la Commission au Collège qui ont permis de faire valoir la pertinence de ces conclusions et de ces actions.

Le suivi de l'évaluation

À la fin de la première partie de son rapport, qui porte sur l'évaluation du programme *Techniques de gestion de l'imprimerie*, le Collège reprend l'ensemble des recommandations faites au regard de chaque sous-critère d'évaluation qui, comme le spécifie la politique de gestion des programmes, serviront à élaborer le plan de développement du programme. Toutefois, le Collège n'établit pas de priorités parmi l'ensemble des actions proposées et, malgré le temps écoulé depuis l'évaluation, il ne s'est pas donné un plan d'action structuré.

La Commission recommande au Collège de se donner, suite à l'évaluation d'un programme d'études, un plan d'action visant son amélioration et de s'assurer de l'application de ce plan.

* * *

La Commission considère que le Collège a appliqué sa politique de façon efficace.

Conclusion

Bien que l'évaluation du programme *Techniques de gestion de l'imprimerie* se soit effectuée dans des conditions difficiles, le rapport produit par le Collège a bien cerné la problématique de son programme. La Commission note également l'important travail d'analyse des plans de cours, y compris de ceux de la formation générale spécifique, et de la contribution de ces cours aux objectifs du programme; de plus, l'examen des objectifs du programme devrait être utile au Collège lors de l'implantation de la version révisée du programme.

Les travaux d'évaluation ont été faits dans le respect de la PIEP du Collège. Pour qu'il puisse rendre ses évaluations plus efficaces, le Collège doit, suite à l'évaluation d'un programme d'études, élaborer un plan d'action visant son amélioration et s'assurer de l'application de ce plan. Il devrait veiller à bien couvrir l'ensemble des enjeux importants de ses évaluations; il devrait également toujours prendre en compte l'évaluation des apprentissages et voir à ce qu'elle permette de mesurer l'atteinte des objectifs des cours.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Ahuntsic de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de gestion de l'imprimerie*, a été conforme et efficace.

Les suites de l'évaluation

En faisant part à la Commission de ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège note que ce rapport « rend compte avec justesse et justice de l'autoévaluation de la mise en œuvre » de sa politique d'évaluation de programmes; il porte à l'attention de la Commission des informations relatives à certains points abordés dans le rapport.

Pour ce qui touche le programme *Techniques de gestion de l'imprimerie*, les responsables de l'enseignement technique et les responsables des programmes et du développement pédagogique ont rencontré des représentants des deux départements maîtres d'œuvre du programme et esquissé un plan d'action. Le Collège indique qu'il entreprendra ses travaux d'élaboration locale du nouveau programme à l'automne 2002 ; il prendra alors en considération le résultat de son évaluation du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président